



FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'AUBAGNE 16-21 MARS 2015

RULES & REGULATION FEATURE FILM COMPETITION

The 16th edition of Aubagne International Film Festival organised by the Association Alcimé will take place from March 16th to 21st 2015

Submission is free of charge.

I. All the feature films competing must:

- be a first, second or third film
- **have necessarily an original music**
- have been completed since September 2013
- be sent to Alcimé **by December 1st 2014**, date of postmark is proof of despatch
- last more than sixty minutes

II. In case of selection, print formats accepted for screening:

35mm, 16mm, Betacam SP, DV and mini DV (Pal/Secam), DCP and .MOV.

Videos in format NTSC and Digital Beta will not be accepted.

III. The competition is composed of four categories:

- Fiction
- Animation
- Experimental
- Documentary

IV Submission documents

Documents that must be sent to Alcimé **by December 1st 2014:**

By email at laetitia@cineaubagne.fr:

- the entry form, duly completed and signed (available on www.aubagne-filmfest.fr)
- a French and English synopsis (250 characters)
- a bio-filmography of both director(s) AND composer(s)
- the prize list of the film submitted
- 4 stills of the film and 1 both of the director(s) AND the composer(s)
- the french or english dialogue list of all foreign works on digital support (or email)

By mail:

- two DVD copy of the work presented, with its title, the director's name, and the running time. Alcimé will not bear the cost of customs duty on DVD recordings submitted.
- 3 IRCs (International Reply Coupons) for candidates resident outside of France
- 3 normal letter rate stamps effective for applicants residing in France

A film can also be submitted on the platform **Click for Festivals** (www.clickforfestivals.com).

V. In case of official selection

The candidates officially selected will be informed by email. They will be requested to supply the following by a date given in the e-mail:

- A print for screening in a format defined in § II above
- The texts and dialogues list with time codes of all the foreign works must be sent in Word format

(RTF) by email or on digital support, in the original language and in French (in English if possible).

Candidates selected to participate in the official competition will be invited to attend the Aubagne International Film Festival. Awards will be given to the director or to a representative of the film crew, during the Closing Ceremony. In the absence of a representative, Alcimé may retain the award. The Festival is free to specify conditions of invitation after the selection.

VI. Selection committees and the Jury

The selection committees will deliberate in January 2015. The official Jury, composed of international personalities, will elect the winners. The decisions of the selection committee and the jury are final.

VII. Screening rights and Royalties

The feature films will not be subject to royalties during the Festival. A person submitting a film for the competition expressly agrees to guarantee Alcimé against any type of appeal or claim that the authors, their beneficiaries, editors, actors, executors, or other individual or organisation which may have directly or indirectly participated in its making or production, could make following the use of the said work at the Festival, in accordance with the present regulations. This also applies to any person or corporate body that did not participate in the production or making of the film, yet considers it has certain rights regarding all or part of the film.

The directors taking part in the competition expressly authorise Alcimé to show an excerpt of their film, lasting not more than three minutes, as part of the campaign advertising either the film itself, the director, and/or the Festival. No commercial use whatever will be made of the films submitted to Alcimé.

VIII. Insurance - Transport - Customs

The sender undertakes to pay:

- transport costs incurred for sending the work to Alcimé
- all insurance costs to cover transit of the film copy
- customs clearance fees

We recommend candidates to declare their work to Customs as being of no commercial value or of a symbolic value of e.g. 1\$ but to declare the real value of the tape to the carrier and to cover all risks by an adequate insurance.

For pre-selected films only, the festival undertakes to pay:

- the return transport costs of the film
- the insurance costs to cover the film when it is on the Festival premises, and for the sole duration of the Festival

In case of loss or deterioration during the Forum, Alcimé is bound to reimburse only the cost of replacement of the copy.

IX. Litigation

All competitors agree to fully abide by the present Rules and Regulations. In case of litigation, only French language edition of the Rules and Regulations is solely binding.

Return of the documents

Preview DVD can be sent back at the owner's expense. If wanted, they will have to send a stamped envelope at the going rate.

The Association Alcimé, organizer of Aubagne International Film Festival, reserves the right to modify, postpone or purely and simply cancel the Festival for any cause beyond their control.



FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'AUBAGNE 16-21 MARS 2015

RÈGLEMENT COMPÉTITION LONG MÉTRAGE

La 16^e édition du Festival International du Film d'Aubagne, organisée par l'association Alcimé, aura lieu du 16 au 21 mars 2015.

L'inscription est gratuite.

I. Les longs métrages en compétition devront :

- être une 1^{ère}, 2^e ou 3^e réalisation
- avoir impérativement une musique originale
- avoir été achevés après septembre 2013.
- nous parvenir au plus tard le 1er décembre 2014, cachet de la poste faisant foi.
- durer plus de 60 minutes

II. Supports acceptés pour la compétition :

35mm, .MOV, DCP, Betacam SP, DV et mini DV (PAL/SECAM).

Les vidéos NTSC et les Beta numériques ne seront pas acceptées.

III. La compétition accepte les catégories suivantes :

- Fiction
- Documentaire
- Animation
- Expérimentale

IV. Constitution du dossier d'inscription

Pour concourir, chaque candidat devra obligatoirement envoyer à Alcimé **avant le 1er décembre 2014**, un dossier constitué des éléments suivants :

Par email à laetitia@cineaubagne.fr :

- La fiche d'inscription (disponible sur notre site <http://aubagne-filmfest.fr>) dûment remplie et signée
- Un synopsis en français et en anglais (250 caractères)
- Le palmarès du film
- Une bio/filmographie du réalisateur ET du compositeur
- Des photos du film et du réalisateur et du compositeur
- La liste des dialogues en français (éventuellement en anglais) de toutes les oeuvres étrangères en version numérique (email, CD, clé USB...)

Par voie postale :

- Deux copies DVD sur laquelle on trouvera le titre de l'oeuvre, le nom du réalisateur, la durée du film. Aucun frais de douane ne sera pris en charge par Alcimé pour l'envoi des DVD de visionnage.
- 3 IRC (Coupon Réponse International) pour les candidats ne résidant pas en France.
- 3 timbres au tarif lettre normale en vigueur pour les candidats résidant en France.

Il est également possible de soumettre un film grâce à la plate forme **Click for Festivals** (www.clickforfestivals.com).

V. En cas de sélection officielle

Les candidats faisant partie de la sélection officielle seront avertis par email. Il leur sera alors demandé de fournir à la date précisée dans ce courrier :

- Une copie de diffusion dans les formats prévus dans l'article II.
- Les textes et les dialogues avec time codes des oeuvres étrangères devront nous parvenir au format Word (RTF), par email ou sur tout support numérique en langue originale et en français, ou éventuellement en anglais.
- Pour les œuvres françaises, les dialogues avec time codes en anglais (à défaut en français) au format Word (RTF), par email ou sur tout support numérique.
- Les réalisateurs, les sociétés de production et de distribution s'engagent à ne pas retirer leurs films dès lors qu'ils l'ont inscrit à concourir à la compétition officielle.

Les candidats faisant partie de la sélection officielle seront invités à être présents au Festival International du Film d'Aubagne. Les prix seront remis lors de la soirée de clôture au réalisateur ou, à défaut, à la personne qu'il désignera pour le représenter. En absence de toute représentation, le prix pourra être conservé par Alcimé.

Le Festival se réserve le droit de spécifier les modalités d'invitation à la suite de la sélection.

Retour des documents :

Les supports de visionnage peuvent être retournés aux frais des candidats. Ils devront ainsi préciser leur souhait de récupérer leur copie de visionnage en joignant une enveloppe timbrée au tarif nécessaire.

VI. Comité de sélection et Jury

Les comités de sélection se réuniront dans le courant du mois de Janvier 2015. Le jury officiel, composé de personnalités internationales, élira les gagnants. Les décisions des comités de présélection et du jury officiel seront sans appel.

VII. Diffusion & Droits

Le responsable de l'inscription d'un film en compétition garantit Alcimé contre tous recours ou actions que pourraient lui intenter, à l'occasion de l'exercice des droits lui étant consentis par l'acceptation du présent règlement, les auteurs ou leurs ayant-droit, éditeurs, réalisateurs, artistes interprètes ou exécutants, et d'une manière générale, toute personne ayant participé directement ou indirectement à la production ou à la réalisation du long métrage inscrit pour la participation au Festival International du Film d'Aubagne. Il en va de même pour toute personne, physique ou morale, n'ayant pas participé à la production ou à la réalisation, qui estimerait avoir des droits quelconques à faire valoir sur tout ou partie du long métrage participant au Festival International du Film d'Aubagne. Les réalisateurs participant à la compétition autorisent Alcimé à diffuser une partie de leur long métrage, extrait n'excédant pas trois minutes, pour toute action de promotion de l'oeuvre, du réalisateur et/ou du festival. Aucune utilisation commerciale des longs métrages retenus ne sera faite par Alcimé.

VIII. Assurance – Transport – Douane

L'expéditeur prend en charge :

- les frais d'assurance pour toutes les opérations de transit de la copie du film
- les frais de douane
- Il est vivement recommandé aux candidats de déclarer à la douane une valeur commerciale nulle ou symbolique (1\$) mais d'assurer par contre auprès du transporteur ou du transitaire la copie pour sa valeur réelle.

Le Festival prend en charge, uniquement pour les films sélectionnés :

- les frais de transport aller-retour de la copie
- les frais d'assurance, uniquement pendant la durée et sur les lieux de la manifestation

En cas de perte ou de détérioration pendant le Festival, la responsabilité de celui-ci n'est engagée que pour la valeur de remplacement de la copie.

IX. Litiges

La participation à la compétition implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. En cas de litige, seul le texte français pourra servir de référence.

L'association Alcimé, organisatrice du Festival International du Film d'Aubagne se réserve le droit de modifier, de proroger ou d'annuler purement et simplement le Festival en raison de tout événement indépendant de sa volonté.